

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-015 DU 28 JANVIER 2008

chargeant Monsieur **Soumanou SEIBOU TOLEBA**,
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme de
l'intérim de **Monsieur Galiou D. SOGLO**, Ministre de
la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour compter du
mardi 1^{er} au dimanche 13 janvier 2008 inclus.

Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement.

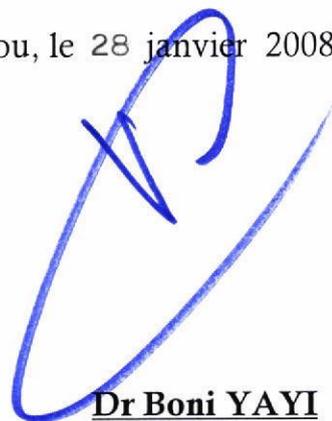
DECRETE

Article 1 : Monsieur **Soumanou SEIBOU TOLEBA**, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, est chargé d'assurer l'Intérim de Monsieur **Galiou D. SOGLO**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, du mardi 1^{er} au dimanche 13 janvier 2008 inclus, correspondant à la période de son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 janvier 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – HCJ 2 – CC : 2 – CES : 2 –
HAAC : 2 – SGG : 4 – Autres Ministères : 26 – Départements : 6 – JORB : 1